

AVIS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe la population que le Conseil Municipal se réunira à la salle des fêtes, pour le respect des règles sanitaires avec port du masque obligatoire, le :

MARDI 1^{er} MARS 2022 à 19 H 30

ORDRE DU JOUR:

- Délibération Part Communale Taxe Assainissement
- Délibération Remboursement Frais Site Internet Commune
- Délibération Budget Fleurissement Voirie Communale
- Délibération Article 6232 – Budget Communal
- Délibération Convention Espace Valois Multien
- Délibération Adhésion SEZEO / Commune Angicourt
- Délibération Adhésion SYRPI / Projet RPC
- Délibération Partenariat Salle des Fêtes / La Villeneuve sous Thury
- Décision Parrainage Présidentielle
- Préparation Bureau Vote Elections Présidentielles
- Divers

Fait à Thury en Valois le 22 février 2022

Le Maire,
Jérôme MARGOTTET

